

indépendance relativement à des questions sur lesquelles peuvent exister de légitimes divergences d'opinion. Je réclame le droit de quitter les rangs d'un parti ou d'une association quand je serai convaincu de servir mieux les intérêts de mon pays et d'avoir la conscience plus tranquille en agissant ainsi. J'ai donc la ferme intention, partout et toujours, de refuser mon appui à n'importe quelle loi que je jugerai être contraire, en mon âme et conscience, aux meilleurs intérêts de ma circonscription électorale et de mon pays. Plusieurs de mes collègues, tant d'un côté que de l'autre, me regarderont probablement comme un être dépourvu de tout sens politique après cet exposé de principes. Mais heureusement pour moi, monsieur l'Orateur, je n'ai pas de passé à défendre pas plus que je n'ai d'avenir politique à sauvegarder. Aux prochaines élections, le cri de ralliement des libéraux ou du parti unioniste n'exercera guère d'influence sur l'opinion publique. Je suis convaincu que le peuple canadien jugera plutôt les deux partis au triple point de vue de leur passé, des hommes qui les dirigent et du programme qu'ils auront élaboré.

Je désire maintenant ajouter quelques mots relativement à deux ou trois projets que mentionne le discours du trône et auxquels n'ont guère porté attention les orateurs qui m'ont précédé.

En premier lieu, je signalerai à l'attention du Gouvernement unioniste, la nécessité qu'il y a d'insérer dans la loi relative à l'établissement des vétérans sur des terres une disposition spéciale qui lui permettra de faire face à une situation spéciale et que j'exposerai tout à l'heure. J'approuve entièrement l'idée de diriger vers la culture le plus grand nombre possible des vétérans de la grande guerre. Cette politique est assurément désirable et recommandable.

Cependant, je ne sache pas que le projet du Gouvernement renferme une disposition particulière relativement à l'avenir de nos soldats qui désireront peut-être se livrer à l'agriculture, mais sur une échelle moindre que leurs camarades qui iront se tailler un domaine dans les immenses plaines de l'Ouest.

Dans la partie de la Colombie-Anglaise d'où je viens, un bon nombre de gens exploitent de petites fermes. On les désigne assez souvent sous le nom de: "petits cultivateurs". La vallée du Fraser a fourni un grand nombre de recrues à l'armée canadienne au début et dans les dernières années de la guerre. Les jeunes gens de la région

se sont surtout enrôlés dans les rangs du 104<sup>e</sup> bataillon de New-Westminster, des 29<sup>e</sup>, 47<sup>e</sup> et 131<sup>e</sup> bataillons de forestiers et d'autres corps. La plupart des vétérans qui reviennent dans leur province natale, désirent reprendre leurs occupations d'avant la guerre; un certain nombre désirent redevenir ce qu'ils étaient auparavant, c'est-à-dire de petits cultivateurs.

C'est un fait notoire que dans la Colombie-Anglaise, surtout dans la vallée du Fraser, les cultivateurs qui désirent se livrer à la culture des fruits ou des légumes, à l'élevage des volailles ou à nombre d'autres petites industries domestiques permettant à un homme soigneux de gagner largement sa vie, peuvent trouver toutes les occasions désirables. Or, je sais qu'un bon nombre de vétérans canadiens rêvent de cette vie-là. Je n'ai jamais songé pour un instant que le Gouvernement doive réserver ces chances uniquement pour le bénéfice des soldats de ma province natale. Je présume que des vétérans de toutes les parties du Canada chercheront à jouir des avantages que leur assurera l'exploitation des petites fermes. Or, s'il en est ainsi, ils tourneront leurs regards et leurs pas vers la Colombie-Anglaise et particulièrement vers la vallée du Fraser dont la réputation s'étend au loin. Il est pour ainsi dire nécessaire qu'il en soit ainsi et nous espérons que la loi qu'adoptera bientôt le Parlement à ce sujet comprendra des dispositions pour assurer amplement l'avenir des vétérans qui choisiront de s'établir sur de petites fermes. Mais vous me poserez peut-être la question, monsieur l'Orateur: Avez-vous des terres disponibles? Les vétérans seront-ils en mesure de pouvoir acquérir dix ou vingt acres de terre dans cette région?

Je n'hésite pas à dire que l'on peut se procurer une dizaine ou une vingtaine d'acres de terres capables de produire des résultats financiers aussi considérables et aussi satisfaisants qu'avec un quart de section dans les provinces de l'Ouest. En conséquence de la conduite de gouvernements antérieurs relativement au domaine public, conduite que je ne veux point discuter dans le moment, il y a des blocs de terre de grande étendue qui, ici et là, appartiennent les uns à des compagnies, les autres à des associations d'individus dont les noms n'apparaissent même pas dans les registres. Il reste tout de même une quantité considérable de terres encore inoccupées, inemployées, que l'on peut se procurer. On demandera peut-être si les possesseurs n'émèteront pas de prétentions exorbitantes lorsque le Gouvernement ou d'autres cher-